

CEEAC

La Commission



ECCAS

**XXIV^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES
CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE
CENTRALE**

**5^{ème} SESSION ORDINAIRE DU COMITE TECHNIQUE
SPECIALISE SUR LA DEFENSE, LA SURETE ET LA
SECURITE**

Malabo, République de Guinée Equatoriale, 23-26 février 2024

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DE L'AMBASSADEUR
GILBERTO DA PIEDADE VERISSIMO, PRESIDENT DE LA
COMMISSION DE LA CEEAC**

**A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DU
SEGMENT DES EXPERTS ATTITRES DU COPAX**

Malabo, le 23 février 2023

Excellence Monsieur l'Inspecteur Général des Forces de Défense et Sécurité de la République de Guinée Équatoriale, représentant SE Monsieur le Ministre de la Défense National ;

Mesdames et Messieurs les Commissaires de la CEEAC ;

Mesdames et Messieurs les Experts Attitrés du COPAX ;

Mesdames et Messieurs les Fonctionnaires de la Commission ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais, à l'entame de mes propos, remercier très sincèrement les Autorités de Guinée Équatoriale, en tête desquelles **Son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Equatoriale, et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC, pour avoir pris l'initiative d'organiser cette 5^{ème} Session Ordinaire du Comité Technique Spécialisé sur la Défense, la Sûreté et la Sécurité préparatoire à la 24^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

C'est avec une joie toute particulière que j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à toutes les délégations des États membres à Malabo, à l'occasion des activités préparatoires à la 24^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC.

Je tiens aussi à féliciter les délégués des États membres pour le choix porté sur eux par leurs gouvernements respectifs. Je tiens enfin, au nom de la Commission de la CEEAC, à vous présenter nos excuses les plus sincères pour ce glissement de calendrier dû aux contraintes d'agendas internes à certains Etats membres de la CEEAC.

Excellence,

Mesdames et Messieurs ;

La 5^{ème} session ordinaire du CTSDSS se tient sept (7) mois après la précédente qui avait eu lieu en juin 2023 à Libreville au Gabon. La régularité des réunions statutaires du COPAX depuis la mise en place de la Commission traduit la vitalité de notre Conseil de Paix et de Sécurité, conséquence de la ferme volonté de nos plus hautes Autorités à renforcer la coopération politique pour la paix, la sécurité et la stabilité dans notre espace communautaire.

Les travaux de la présente Session Ordinaire du CTSDSS s'ouvrent dans un contexte régional marqué par une situation politique restée globalement stable depuis la tenue de la XXIII^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement au mois de juillet 2023 à Libreville au Gabon, nonobstant la crise politique en République Gabonaise, consécutive au coup d'état militaire survenu en Août 2023.

De même que la situation politique, la situation sécuritaire est restée globalement sous contrôle dans tous nos États membres, nonobstant les tensions sécuritaires dans quelques zones de notre espace communautaire, notamment au Nord de la RCA et dernièrement aux frontières terrestres du Burundi.

En RCA, malgré que l'on observe un nouveau phénomène d'utilisation des drones chargés de bombes ainsi que des mines, des engins explosifs improvisés, dans les régions du Nord-est et Nord-Ouest contre les positions de l'armée et autres actes terroristes contre les populations civiles, il y a lieu de saluer l'action conjuguée des forces de défense et de sécurité nationales avec l'appui de leurs alliés ainsi que l'action de la

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) qui permettent d'améliorer progressivement la situation sécuritaire.

Cependant, cette situation contraste avec la détérioration continue de la sécurité dans la province du Nord-Kivu de la RDC où sévissent plusieurs groupes armés et forces négatives dont le groupe dit Mouvement du 23 Mars (M23). L'activisme du groupe M23 continue de détériorer les relations diplomatiques entre la RDC et le Rwanda, deux États membres de notre Communauté.

Je voudrais une fois de plus saisir l'opportunité qui m'est offerte ce jour pour réitérer l'appel de notre Communauté à l'endroit des Autorités de deux États membres précités pour s'engager résolument sur la voie de la résolution pacifique de leur différend, conformément à l'esprit des textes fondamentaux de notre Communauté.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer à nouveau notre indignation et réitérer la ferme condamnation de la Communauté face aux actions des groupes armés et forces négatives à l'Est de la RDC.

J'exhorte tous les États membres de notre Communauté à appliquer les principes de solidarité et de non-indifférence devant la situation dans l'Est de la RDC, en appuyant les efforts visant à restaurer la paix et la sécurité en vue d'arrêter définitivement les cycles de conflits qui soumettent les populations à des souffrances atroces.

Excellence,

Mesdames et messieurs,

En plus de ces situations particulières soulignées, notre Communauté reste confrontée à d'autres graves problèmes sociaux liés au cadre de sécurité dans les régions voisines qui perdurent depuis plusieurs décennies, notamment :

- La situation humanitaire préoccupante, marquée par l'accroissement du nombre des déplacés internes et de réfugiés, notamment avec l'arrivée massive des réfugiés du Soudan vers le Tchad et la RCA. Cette crise humanitaire a fait l'objet d'une Déclaration dite de Kigali sur la situation humanitaire en Afrique centrale, le 24 novembre 2023 à l'occasion de la 56^{ème} réunion ministérielle du Comité Consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) au cours de laquelle, les Etats membres ont exprimé leur préoccupation sur l'aggravation de la situation humanitaire dans la sous-région, consécutivement aux conflits et aux conséquences climatiques et écologiques
- Dans le même ordre d'idées, le terrorisme et l'extrémisme violent reste une menace sécuritaire significative en Afrique centrale tandis que la crise humanitaire, marquée par une présence importante des réfugiés et des déplacés internes dans la région, comporte des implications sécuritaires, politiques, économiques et sociales non négligeables pour les États membres les plus affectés par ce phénomène.
- Enfin, la Communauté devra prêter attention à la nouvelle menace sécuritaire représentée par la cybercriminalité comme l'attestent les derniers événements au Tchad et au Cameroun.

Excellence,

Mesdames et Messieurs les Experts Attitrés

Les défis politiques et sécuritaires auxquels notre communauté est confrontée ne sont pas des phénomènes nouveaux. Il n'y a point de doute que les Etats membres continueront à y réserver des réponses adéquates en vue de leur résolution.

Cependant, le fait que certains de ces défis s'inscrivent durablement dans le temps est une interpellation au redoublement d'efforts à la fois au niveau des Etats et au niveau Communautaire. Des nouvelles approches sont requises pour y mettre fin.

Le renforcement des organes et instruments existants du COPAX et l'opérationnalisation des autres prévus dans le Protocole révisé du COPAX devraient contribuer à une prise en charge effective de ces défis sécuritaires.

Cette prise en charge nécessite d'accélérer l'opérationnalisation du Comité des Sages de la CEEAC dont les sept (7) éminentes personnalités ont prêté serments à Malabo le 19 novembre 2023 pour une durée initiale de trois (03) ans, à l'occasion de la célébration du 40^{ème} anniversaire de la CEEAC.

Il nous faut aussi travailler de façon plus approfondie sur la coopération policière et judiciaire, pour créer les conditions réelles qui assurent la libre circulation des personnes et des biens, ainsi que le droit d'établissement dans notre région d'Afrique centrale.

Le cycle d'armement de l'État-major Régional de la Force Multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC), qui est inscrit à l'ordre du jour de la réunion constitue donc une urgence sur laquelle nous devons continuer à nous pencher. Nous devons saisir cette opportunité pour mettre en œuvre la Décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur

l'organisation et le fonctionnement de l'Etat-major régional de la FOMAC. Les textes réglementaires en vigueur définissent clairement les conditions à remplir par chaque Etat membre pour avoir un poste à l'Etat Major Régional. Quels sont les Etats membres qui remplissent ses conditions et quels sont ceux qui ne les remplissent pas ? Comment adresser la situation de ces Etats qui ne remplissent pas les conditions de la Décision ?

C'est également le cas de la mise en œuvre du Protocole révisé relatif à la stratégie de sûreté et sécurité des intérêts vitaux en mer et dans les eaux continentales partagées de l'Afrique Centrale dont la Feuille de route comprenant la montée en puissance du Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique Centrale (CRESMAC) sera soumis à votre attention.

Vous aurez ment à examiner le Règlement du CTSDSS, que vous n'avez pas pu traiter pendant la dernière réunion à Libreville, au mois de juin de 2023, parce que le document vous avait été transmis tardivement. Nous ne pouvons continuer à reporter la discussion de ce document.

C'est sur cette perspective de vous voir contribuer pour améliorer les propositions de la Commission sur les différents sujets qui vous sont proposé que je voudrais clore mon propos en réitérant mes vifs remerciements aux hautes Autorités de la République de Guinée Equatoriale, en particulier à **Son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Equatoriale, Chef de l'État, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, pour toutes les facilités mises à la disposition en vue de la bonne tenue de cette réunion.

Je vous souhait des fructueuses délibérations.

Vive l'intégration régionale

Vive la CEEAC

Je vous remercie pour votre attention